

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), **Adjoint**

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

15 – 20 Décembre 2013

REHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT JULIEN – REFECTION DE LA TOITURE

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de se prononcer sur :

- l'approbation du principe de la réhabilitation de l'église de Saint-Julien en vue d'une requalification en maison de quartier et de la réalisation d'une première phase de travaux urgente de mise hors d'eau en 2 tranches et sur 2 exercices budgétaires, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous contrôle du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,
- l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- l'autorisation de solliciter les partenaires financiers.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la réhabilitation de l'église de Saint-Julien en vue d'une requalification en maison de quartier et de la réalisation d'une première phase de travaux urgente de mise hors d'eau en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous contrôle du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Tranche 1 (année N)

Région Midi Pyrénées	22 %	6 000,00 €
Département de Tarn et Garonne	22 %	6 000,00 €
Mécénat populaire soutenu par la Fondation du Patrimoine	22 %	6 000,00 €
Commune	34 %	9 000,00 €
TOTAL HT	100%	27 000,00 €

Tranche 2 (année N+1)

Région Midi Pyrénées	22 %	6 000,00 €
Département de Tarn et Garonne	22 %	6 000,00 €
Mécénat populaire soutenu par la Fondation du Patrimoine	22 %	6 000,00 €
Commune	34 %	9 000,00 €
TOTAL HT	100%	27 000,00 €

AUTORISE monsieur le Maire à lancer une campagne de mécénat populaire avec le soutien de la Fondation du Patrimoine et à solliciter les aides financières de la Région et du Département.

Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013



Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

Annexe à la délibération « réhabilitation de l'Eglise de Saint Julien » - Argumentaire de l'Association « la reviscolada de la polida gleisa de San Julian »

Le secteur de Saint Julien bien qu'essentiellement rural a connu en quelques années une augmentation importante de sa population. Il n'existe pas en ce lieu d'endroit où les habitants peuvent se rencontrer. Depuis les années 80, l'église de Saint Julien est fermée au culte et subit une lente détérioration. Ce bâtiment appartenant à la commune de Moissac, vus sa superficie et son emplacement au centre du hameau, paraît idéal pour se transformer **en maison de quartier**. La majorité des habitants soutiennent cette proposition de l'association "La reviscolada de la polida gleisa de San Julian" créée en début d'année.

Carrefour d'animation, d'échanges culturels, de réunions, cette maison pourrait accueillir les associations du secteur, des expositions, des concerts, des conférences, des ateliers divers (chant, danse moderne, traditionnelle et autres loisirs selon les demandes). Tout simplement : faire vivre le quartier. D'autre part, les responsables des bâtiments de France et de la Fondation du patrimoine confirment le réel intérêt architectural de cette église. Notamment, sa façade occidentale, sa corniche, sa cloche du 16^e siècle, sa typologie de structure qui en font un ensemble remarquable du petit patrimoine du Tarn-et-Garonne.

Les bénévoles de l'association sont tous très motivés. Ils ont popularisé leur projet. De nombreux dons de particuliers ont déjà été versés. Et puis ils ont débroussaillé les abords de l'église dégagant un espace pour aménager un parking d'une trentaine de places. Le Conseil général pour sa part, par nous sollicité, a busé et comblé le fossé de manière à assainir les fondations et permettre l'accès au parking.

Une première tranche de travaux urgente et indispensable est envisagée : refaire la toiture. Les bénévoles sont impatients que cette tranche soit achevée pour, en toute sécurité, commencer nettoyage et rénovations intérieures nécessaires (électricité, sanitaires, etc).

